

## **Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 15 septembre 2011.**

L'an deux mil onze et le quinze septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de M. MICHEL, Maire.

**Etaient présents :** MM. MICHEL, CORNU, CHOLLAT, GRIVOLLA, ALBERT, BARBIER, CHANARON, CHARVET, CHAUT-SARRAZIN, VIUDEZ, GUILLAUD, MOREL, VITETTA.

**Excusé :** M. DESROCHE

**Absente :** Mme BONNARGENT.

**Secrétaire de séance :** M. Bertrand CHARVET.

**Compte rendu de la séance du 26 juillet 2011.** Approbation à l'unanimité.

### **Vote des taux d'abattements sur les impôts directs pour 2012.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'étude faite par le cabinet Heymes dans le cadre des études financières rétrospectives et perspectives de la commune. Cette étude est basée sur la comparaison de deux choix de politique fiscale.

En effet la commune du Passage souhaite, afin de retrouver des ratios d'épargne et de capacité de désendettement satisfaisants, percevoir davantage de recettes fiscales.

2 pistes ont été étudiées :

La hausse des taux: l'hypothèse retenue dans l'étude prospective est celle d'une augmentation uniforme des taux des 3 taxes de 10% en 2012

La modification de la politique d'abattement à la taxe d'habitation : l'hypothèse retenue consiste à ramener les taux d'abattement aux minima prévus par la loi, soit :

Abattement général à la base : 0% (au lieu de 10% actuellement)

Abattement pour charges de famille au titre de chacune des 2 premières personnes à charge : 10% (au lieu de 15% actuellement)

Abattement pour charges de famille à partir de la troisième personne à charge: 15% par personne (au lieu de 20% actuellement)

Pour chacune de ces propositions des calculs ont été effectués sur des valeurs locatives moyennes.

Il apparaît clairement que la réduction voir la suppression des abattements à la taxe d'habitation pénalise fortement les familles et n'apporte à la commune qu'une partie des recettes – l'autre partie profitant au Conseil général ou à la Communauté de communes.

L'augmentation uniforme des trois taux de taxes directes apporte un rendement satisfaisant pour la commune tout en minimisant les charges pour les familles.

Le Conseil Municipal après délibérations,

- Décide de ne pas modifier sa politique d'abattement à la taxe d'habitation qui serait trop pénalisante pour les familles

- Décide de s'orienter vers une augmentation des taux de taxes directes, à étudier lors de l'élaboration du budget primitif 2012.

### **Elagage voirie 2011**

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise Vieux-Melchior pour réaliser les travaux d'élagage sur l'ensemble du territoire communal. Ce dernier s'élève à 6592 €H.T. pour une exécution début octobre 2011. Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Vieux-Melchior avec la réserve suivante : repousser si possible, d'un mois la date d'exécution, soit début novembre 2011.

### **Point sur les travaux de la traversée du village.**

Compte tenu des difficultés rencontrées dans le changement des canalisations d'eau potable, l'entreprise Fournier a pris une semaine de retard par rapport au planning fixé. Des coupures d'eaux auront lieu dans les jours qui suivent pour permettre l'alimentation en eau potable dans les nouvelles canalisations.

Monsieur le Maire propose qu'une réunion d'information soit faite rapidement avec les riverains concernés par les travaux afin de leur présenter les différentes étapes du chantier ainsi que les éventuelles contraintes notamment par rapport au stationnement.

Il faut également prévoir le déplacement des bacs à fleurs situés devant la mairie vers le panneau d'affichage.

### **DELIB 11-026 : Réfection mur de la commune situé en limite de la propriété Clément-Lacroix.**

Monsieur le Maire présente les différents devis et propositions de remise en état du mur, propriété de la commune, séparant la propriété communale et la propriété Clément-Lacroix.

Après étude et délibérations, le Conseil Municipal décide, compte tenu de l'état de dégradation du mur,

- de démolir le mur existant et de le reconstruire à l'identique.
- de valider la proposition de l'entreprise Chavant qui s'élève à 15.224 euros H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **PLU : compte rendu de la réunion publique plus état d'avancement du dossier,**

#### Réunion avec les personnes publiques associées à l'élaboration du PLU.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu en juillet dont l'objet était de recueillir les avis des personnes publiques associées concernant le projet de PLU. Les services de l'Etat ainsi que les autres administrations ont émis un avis défavorable sur le projet de PLU tel qu'il est présenté. Les documents ne vont pas dans le sens de la loi Grenelle 2 et ne permettent pas une réelle gestion économe de l'espace.

Il est demandé que le document graphique soit revu afin de réduire les surfaces constructibles (notamment en Ub) et que le règlement soit revu pour favoriser la densité notamment concernant la hauteur et les constructions sur limites séparatives. Il note également que les coefficients d'occupation des sols (COS) sont assez faibles.

La commission PLU va retravailler sur le document et une nouvelle réunion avec les personnes associées est prévue le 20 octobre 2011.

#### Réunion Publique

La deuxième réunion publique a été organisée le lundi 12 septembre 2011 à 20 heures. Environ une centaine d'habitants permanents et secondaires ont participé à cette séance.

Monsieur le Maire, en préambule a fait un rappel des principales orientations générales du PADD, à savoir :

- Assurer une croissance démographique suffisante selon un rythme de développement maîtrisé.
  - Tendre vers une population de 1000 habitants dans 15-20 ans,
  - Capter des jeunes ménages, assurer le renouveau générationnel
  - et permettre le maintien des personnes âgées sur la commune
  - Préserver à Le Passage son caractère de « commune rurale ».
- Créer un véritable cœur de village et limiter l'étalement Urbain et le mitage
  - Conforter le centre actuel et recentrer l'urbanisation sur le village,
  - Contenir le développement des hameaux

- Assurer la diversité des fonctions
  - Conforter la mixité sociale,
  - Diversifier l'offre de logements,
  - Maintenir et développer les activités artisanales, les commerces et services.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
- Préserver les espaces naturels remarquables
- Poursuivre la réflexion sur les modes de déplacements
- Prévoir des emplacements réservés

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune à savoir l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il a également rappelé les obligations que doit respecter la politique déterminée par le Conseil Municipal :

- respect des objectifs et principes légaux énoncés dans les articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme,
- prise en compte les grandes orientations définies au niveau supra communal, en particulier dans le Schéma de Cohérence Territoriale de Nord Isère (projet SCOT) et le Programme Local de l'Habitat de la CCVT (PLH).

Le document de niveau supérieur impose ses orientations à celui de niveau inférieur.

Puis le Cabinet Urba 2P a présenté la traduction réglementaire de ces différents éléments.

- Présentation des différents zonages du PLU
- Présentation des emplacements réservés
- Présentation des deux secteurs d'aménagements en cours d'étude :
  - \* Site de renouvellement urbain sur l'usine désaffectée
  - \* Entrée Nord du Centre Bourg

Il a été également présenté le déroulement de la procédure pour arriver à la validation du PLU. Rencontre avec les personnes publiques associées, consultation des différents services administratifs, mise à l'enquête publique durant un mois. Lors de l'enquête publique trois dossiers seront consultables et pourront faire l'objet de remarques, à savoir :

- le dossier de PLU
- le dossier concernant le nouveau périmètre de protection des monuments historiques
- le dossier relatif à la mise à jour du zonage d'assainissement.

Après la présentation de l'ensemble du dossier par le Cabinet Urba 2P, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert. Les échanges ont été nombreux (voir compte-rendu de la réunion publique).

La séance a été close par le verre de l'amitié.

### **Rentrée scolaire**

La rentrée scolaire s'est déroulée normalement. L'effectif est stable et s'établit à 103 enfants. Effectif stable également à la cantine scolaire.

## **Communauté de communes Les Vallons de la Tour**

### **Questions aux habitants**

Pour faire suite aux entretiens qui ont eu lieu dans chaque commune de la communauté avec la population, dans le cadre de l'opération « Parole aux habitants » une réunion est prévue le vendredi 16 septembre pour faire le rendu de cette opération.

### **Réforme territoriale**

Suite à la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale Monsieur le Préfet de l'Isère maintient sa position initiale à savoir : regroupement des intercommunalités suivantes : Vallée de l'Hien, Vallée de la Bourbre, Vallons du Guiers, Chaîne des Tisserands et Vallons de la Tour plus la commune de St-Ondras.

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur les différentes propositions de Monsieur le Préfet de l'Isère et qui n'ont pas reçues un avis favorable des différentes assemblées concernées.

### **Questions diverses**

#### **Compte rendu de la commission Urbanisme.**

Les dossiers suivants ont été étudiés avec avis favorable, à savoir :

- DP déposée par M. Batagne pour la pose d'un portail avec clôture au lotissement Les Jardins de St Etienne.
- DP déposée par M. Bellebault Serge – chemin de la Motte - pour la création d'une aire de stationnement.
- CUa (informatif) déposé par Maître BAUD pour la propriété Mignonneau – chemin du Cabit.
- PC déposé par M. Magnin au hameau de Saint Pierre pour l'agrandissement de sa maison individuelle et création d'une piscine.
- Transfert d'un PC accordé à la SCI Les Bruyères (Barbier Alain) au profit de la SCI Barbier FC (Barbier Florian)

#### **Travaux secrétariat de mairie.**

Les travaux de rénovation dans le bureau du maire sont terminés. Le réaménagement du bureau est prévu le jeudi 22 septembre à 19 heures.

L'isolation de la salle des archives est en cours et la pose du volet roulant est prévue le 21 septembre.

#### **Vestiaire**

La chaudière est actuellement en panne. L'entreprise Veyret doit intervenir dans les prochains jours.

**Biennale de l'Eco-construction.** Elle aura lieu à Cessieu les 23.24.25 septembre 2011.

#### **Syndicat des Collèges :**

Le conseil général accepte de financer le différentiel existant au niveau des participations des communes suite au réaménagement de la carte scolaire et le départ de communes vers le collège des Abrets.